



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 TOULOUSE CEDEX 6 - www.sdehg.fr

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

DEMANDEUR :

NOM Prénom ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, code postal, commune) :

☑ Domicile : ☑ Travail : Mail.....

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

ADRESSE DU TERRAIN : COMMUNE.....

N° du PERMIS DE CONSTRUIRE ou de l'ARRÊTÉ DE LOTIR ou de la DECLARATION DE TRAVAUX :
.....(ou du
Certificat d'Urbanisme le cas échéant)

ZONE DU POS/PLU : LIEU-DIT

SECTION CADASTRALE : N° DE LA PARCELLE :

DESTINATION DE LA CONSTRUCTION (Cocher la case qui convient) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Résidence principale | <input type="checkbox"/> Ensemble d'habitations |
| <input type="checkbox"/> Résidence secondaire | <input type="checkbox"/> Lotissement |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment destiné à la location | <input type="checkbox"/> Autres (Préciser) |

La division de parcelle a-t-elle fait l'objet d'un arrêté de lotir ? oui non

TYPE DE BRANCHEMENT SOUHAITE

PUISSANCE DESIREE : 9 KW 12 KW Autres (Préciser) KW

(En cas d'usages spéciaux ou d'installations de forte puissance, donner les précisions complémentaires (chauffage électrique, moteurs, climatisation, etc ...))

MONOPHASE (230 V) ou TRIPHASE (400 V)
(lumière et usages domestiques) (lumière et force motrice)

Les demandes de branchement liées à la production d'électricité (photovoltaïque, éolienne...) doivent être directement adressées à Enedis.

PIECES A JOINDRE

- PLAN DE SITUATION (au 1/10 000°)
- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (au 1/2000° ou 1/2500)
- PLAN DE MASSE de la construction à électrifier, conforme à celui du dossier d'autorisation de construire.
- COPIE DE L'ARRÊTÉ D'URBANISME

➤ POSITIONNER SUR LE PLAN DE MASSE :

- ◆ LE COFFRET DE BRANCHEMENT (situé en limite de propriété)
- ◆ LE DISJONCTEUR (dans l'habitation)

Tranchée gainée Ø75 du coffret de branchement en limite de parcelle au disjoncteur réalisée par vos soins ?

OUI NON

Fait le à

LE DEMANDEUR SOUSSIGNE CERTIFIE
L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS
CI-DESSUS (SIGNATURE)



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 TOULOUSE CEDEX 6 - www.sdehg.fr

PROCEDURE POUR LE BRANCHEMENT DES PARTICULIERS AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

1^{er} Cas : Habitation déjà existante



2^{ème} Cas : Habitation faisant l'objet d'un permis de construire



Dès l'obtention de l'arrêté de permis de construire

Retrait du formulaire de « **DEMANDE DE BRANCHEMENT** » par courrier, sur place, sur le site du SDEHG ou en mairie

Compléter le formulaire et y joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier

Déposer le dossier complet par courrier, sur place au SDEHG ou en mairie

A réception de votre dossier, le SDEHG engage l'étude technique et la transmet à l'entreprise titulaire du marché public

L'entreprise titulaire du marché public vous contacte pour vous rencontrer et chiffrer le montant des travaux

Le SDEHG envoie un document, appelé « **APPEL A CONTRIBUTION** » précisant le montant des travaux à votre charge à votre domicile. **Une copie est adressée à la mairie de votre commune**

Dès réception de votre paiement au SDEHG, l'ordre d'exécuter les travaux est donné à l'entreprise titulaire du marché. C'est cette même entreprise qui planifie la date d'intervention sur votre habitation.